



LA LETTRE DE L'UNAT
8, RUE CÉSAR FRANCK
75015 PARIS
TÉL. 01 47 83 21 73
FAX 01 45 66 69 90
Courriel : infos@unat.asso.fr

UNAT flash

www.unat.asso.fr

LA VIE DE L'UNAT...

Ce numéro de Flash Unat, un peu particulier, contient un numéro spécial illustré, consacré aux rendez-vous de Sévrier. Un compte rendu plus exhaustif des séances plénières, des ateliers, du forum de l'innovation et la publication intégrale des discours du président Soulage et du secrétaire d'État au tourisme sont disponibles sur le site internet de l'Unat : www.unat.asso.fr Flash Unat de juillet-août a présenté les orientations de l'Unat pour les années 2003 et 2004 telles que adoptées en assemblée générale le 23 mai. Ce numéro reprend les grands dossiers en cours discutés lors des ateliers des rendez-vous le 22 mai.

Parution de Flash Unat

L'Unat et la rédaction de *Flash Unat* vous présentent leurs excuses pour la gêne provoquée par le retard de distribution des numéros d'avril (128), mai (129), juin (130) et juillet-août (131) indépendante de sa volonté. En effet pour des raisons d'ordre budgétaire, l'impression avait été confiée à une société d'édition. Constatant la mauvaise qualité de la prestation fournie, l'Unat a décidé de revenir à la formule antérieure. En conséquence dès ce numéro, nos lecteurs devraient recevoir Flash Unat aux environs du dix de chaque mois.

Loisirs de France

La commission Loisirs de France assure, depuis maintenant plus de cinq ans, le suivi et la promotion de la charte de qualité. Les actions de contrôle sur le terrain sont menées avec une grande régularité. Les actions de promotion se sont développées autour de l'édition à grand tirage d'une carte de France et de la participation collective à de grands salons du tourisme. La cohésion du secteur «villages de vacances» en est sortie renforcée. La commission a décidé d'adopter une nouvelle grille de classement, qui rentrera en vigueur pour les brochures 2004. L'atelier des Rendez-vous a été l'occasion de la faire connaître. Actuellement Loisirs de France représente 527 villages soit 143 564 lits. La nouvelle grille a été modifiée et des critères minima d'entrée ont été mis en place afin d'homogénéiser le produit labellisé. Les représentants de comités d'entreprises présents ont confirmé la notoriété croissante du classement, les établissements non classés se vendant moins bien. De nouveaux outils de communication ont été conçus : affiches, cédérom en collaboration avec Maison de la France, site Internet www.loisirs-defrance.com numéro de téléphone grand public (01 42 73 13 74)... Le travail de promotion et de communication sera poursuivi : édition d'un nouveau document –un atlas-guide qui remplacera la carte, travail sur la cible famille-petite enfance, développements des relations avec les CDT et les CRT et recherche des partenariats : comités d'entreprises, Stations vertes de vacances ...

Solidarités sociales

Les membres de l'Unat conduisent des actions visant à faire partir ou accueillir des personnes ne partant jamais en vacances. Les associations collaborent pratiquement toutes avec la

Bourse Solidarité Vacances, mise en place par l'État il y a trois ans. Les volumes de personnes concernées restent cependant faibles et la commission s'interroge sur les moyens de développer cette action. La présentation de cas concrets d'actions lors de l'atelier des Rendez-vous a permis d'explorer des pistes de développement des aides au premier départ par une plus grande mutualisation des programmes et des moyens, et par la recherche d'un partenariat plus efficace avec les services sociaux et les communes en termes d'information et d'accès aux programmes. Il a aussi permis de poser la question de l'accueil et de l'accompagnement éventuel des publics concernés sur les lieux de vacances. Les participants se sont accordés pour affirmer qu'une bonne réussite des actions de solidarité-vacances passait par un séjour bien préparé, accompagné et suivi.

Questions fiscales et juridiques

L'atelier a évoqué les résultats de l'étude menée par le cabinet Ernst & Young sur les conséquences de la réforme fiscale des associations sur les associations de tourisme et la question des services d'intérêt général (SIG), enjeu considérable puisqu'il concerne la place du secteur associatif et plus largement de l'économie sociale dans l'Union européenne. Actuellement, les organismes appartenant à l'Unat sont considérés comme des entreprises et donc soumis à concurrence. La question réside dans la notion d'appartenance au secteur marchand ou non et, dans la définition à donner aux SIG qui peuvent justifier l'octroi d'aides d'État et la non-application des règles qui régissent le droit de la concurrence. L'atelier en a conclu que la seule porte de sortie était d'obtenir la reconnaissance du statut de service d'intérêt général. (SIG). Cette démarche a trouvé un écho favorable auprès d'Anne Houtman, chef de cabinet adjoint du pré- ➤

► sident Romano Prodi, à qui la Conférence européenne permanente des coopératives, mutualités, associations et fondations (CEP-CMAF) a fait parvenir sa contribution au Livre vert européen sur les services d'intérêt général et dans laquelle elle demande en particulier que la distinction soit faite entre les services marchands et les services non-marchands, à partir d'un faisceau de critères.

La stratégie européenne du tourisme social et associatif

Le secteur du tourisme associatif ne conçoit plus son développement à la seule échelle hexagonale, mais bien à l'échelle communautaire ; en outre, de plus en plus de réglementations sont définies par l'Union européenne. C'est pourquoi l'Unat s'est investie depuis plusieurs années au sein du Bits (Bureau international du tourisme social) et du Cedag (Comité européen des associations d'intérêt général) afin de faire reconnaître la spécificité du tourisme social et associatif en Europe et de parvenir à se faire entendre. Un accord a été signé à cet effet avec la confédération européenne des syndicats. Cet atelier, suivi par plus de soixante participants témoigne de l'intérêt porté aux enjeux européens par de nombreux responsables du secteur. Deux grands chantiers ont été développés : la place des associations en Europe avec le débat relatif aux services d'intérêt général défendu par le Cedag en liaison avec le CEP-CMAF et la place du tourisme social, avec la création au sein du Bits d'une commission européenne du tourisme social pour défendre, à Bruxelles, le tourisme non-marchand. L'atelier a aussi permis de présenter de façon synthétique les grands dispositifs d'intervention de l'Union européenne en précisant ceux concernant le tourisme social.

Les enjeux du tourisme de jeunes

Les jeunes adultes qui voyagent individuellement hors de contexte familial constituent une clientèle croissante qui représente aujourd'hui environ 20 % du tourisme international. L'information, la promotion et la mise en réseau de cette offre sont faites par plusieurs organismes : le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), lieu d'accueil doté d'une grande notoriété, la fédération internationale des organisations de voyages pour les jeunes (FIYTO) plutôt destinée aux professionnels, le Club français du tourisme de jeunes de Maison de la France qui regroupe une grande partie de l'offre française présentée aux étrangers. Les jeunes adultes constituent une clientèle spécifique avec des produits très diversifiés mêlant culture, tourisme, loisirs, découvertes, rencontres... l'atelier des Rendez-vous a été l'occasion de dégager des pistes de travail ont été précisées : identification rigoureux

se de la tranche d'âges concernée, information aux membres de l'Unat sur les groupements et les lieux de mutualisation existants, lancement à l'Unat d'un «club» pour le tourisme des jeunes Français en France, réflexion avec les confédérations syndicales sur les attentes des jeunes, création à l'Unat d'un groupe «Jeunes», réflexion avec les comités d'entreprises sur la mise en place d'aides spécifiques pour le départ des jeunes travailleurs en vacances.

Le tourisme des enfants et des adolescents

Le tourisme des enfants et des adolescents revêt une dimension économique et sociale importante. Depuis quelques années, les associations sont extrêmement préoccupées par les contraintes multiples qui pèsent sur les centres de vacances (CVL et CLSH) et les classes de découverte : contraintes administratives, statut de l'animateur, encadrement des activités sportives, transport de groupes... Le renchérissement des coûts qui en découle est très préoccupant. Il est au détriment des familles les plus modestes, alors que trois millions d'enfants ne partent pas en vacances et qu'un enfant sur deux au sein d'une famille monoparentale ne part pas. Les baisses de fréquentation sont très sensibles, et pèsent sur l'activité des communes d'accueil. Pour remédier à cet état des choses un certain nombre de propositions ont été formulées au cours du débat : clarifier les politiques financières d'aides au départ, créer un outil capable de mesurer le patrimoine des CVL et CLSH, ouvrir les CVL sur l'Europe, créer une structure organisée autour des CVL avec pour mission d'assurer la défense et la promotion de l'activité, type CFTJ (Club français du tourisme des jeunes).

L'avenir du patrimoine du tourisme social et associatif

Le patrimoine du tourisme associatif est considérable, avec une répartition géographique bien différente de celui du secteur concurrentiel ; il appartient souvent aux collectivités locales. Mais son entretien et sa rénovation sont très onéreux et c'est l'existence d'une aide de l'État et des collectivités territoriales à la rénovation qui a permis de l'améliorer sensiblement. De nombreuses questions se posent cependant sur son avenir, les pistes de développement, les portages juridiques et les partenariats. Le groupe patrimoine de l'Unat a été créé en mars 2002 pour suivre la mise en place du plan de consolidation, créer un lexique des aides et de leurs critères d'attribution et réfléchir sur les potentialités de création d'équipements en France et en Europe de l'Est. Une étude a été réalisée par l'Unat en avril 2001 sur le programme de consolidation des hébergements de tourisme social : nombre

d'équipements à rénover et estimation du coût des travaux, la part de l'ANCV dans le financement global des projets a contribué au maintien de l'aide de l'État en matière de rénovation mais les incertitudes en matière de financement restent très préoccupantes.

Voyages : révision de la loi du 13 juillet 1992

Le secrétaire d'État au tourisme, Léon Bertrand, a ouvert, en janvier 2003, le chantier de la révision de la loi de 1992 sur l'organisation et la vente des voyages et des séjours à forfait. Cette loi comprend un titre entier sur l'agrément tourisme, concernant les associations et autres organismes à but non lucratif. L'Unat a été appelée à participer aux quatre groupes de travail mis en place. Cette révision doit permettre de mieux répondre aux besoins de l'économie touristique en tenant compte des nouvelles technologies et en simplifiant les autorisations administratives (licence et habilitation). Le conseil d'administration de l'Unat sera amené à donner son avis sur le projet de texte officiel. Il sera vigilant sur le maintien de la spécificité associative et sur les montants de la garantie financière (garantie « plancher » et mode de calcul).

Le tourisme solidaire

Une partie croissante de l'opinion publique s'intéresse à de nouvelles formes de tourisme plus utiles aux pays d'accueil, plus respectueuses des hommes, des cultures et des sites. L'Unat a mené pendant dix-huit mois un travail de collationnements et d'identification des associations s'inscrivant dans une telle démarche. Une brochure intitulée D'autres voyages : du tourisme à l'échange a été publiée, elle a rencontré un très large écho. Le ministère des affaires étrangères est très engagé en la matière et suit avec grand intérêt l'expérience de Tourisme et développement solidaire au Burkina-Faso. Dans le cadre du Fonds de solidarités prioritaires, le ministère cherche à soutenir les projets touristiques qui peuvent être des leviers de développement local. Les projets doivent permettre une meilleure redistribution des flux financiers, mettre en valeur les savoir-faire de la population, veiller à la protection du cadre de vie, impliquer la population locale. D'autres pays européens travaillent dans ce domaine, notamment une organisation italienne qui regroupe neuf ONG. Au cours du débat avec la salle plusieurs propositions ont émergé : le développement de partenariats plus importants avec les confédérations syndicales et les comités d'entreprises, un dialogue avec l'ANCV afin de pouvoir utiliser les chèques vacances pour ce type de voyage, le lancement d'une opération de parrainage auprès des membres de l'Unat pour la promotion d'actions de tourisme solidaire dans le Sud...

La demande touristique des personnes handicapées

On estime en France que le nombre de personnes souffrant dans la vie quotidienne de déficiences au sens large (même momentanées) atteint près de 40% de la population. Les pratiques de départ en vacances sont comparables à celles des valides, et dépendent de l'âge et des revenus. 20% des personnes souhaiteraient partir plus. Il y a donc un marché potentiel à exploiter en tenant compte des besoins spécifiques de ces clientèles, d'autant plus que, selon ce qui a pu être constaté, ce type de clientèle a une durée du séjour souvent supérieure à celle du marché traditionnel et une dépense moyenne sur le lieu d'hébergement également supérieure. L'accueil des personnes handicapées sur les lieux et dans les équipements touristiques est devenu une préoccupation réelle des pouvoirs publics et d'un certain nombre d'acteurs, notamment associatifs. Cela s'est traduit par la mise en place, voulue par l'État, de l'association Tourisme et Handicap, qui délivre un label portant le même nom. L'Unat a, dès le départ, pris toute sa place dans cette action de longue haleine. Le Conseil régional Rhône-Alpes s'est fortement impliqué dans ce domaine par des actions de sensibilisation des professionnels du tourisme : à partir notamment du concept de "territoires touristiques adaptés" et en réalisant un manuel pratique afin de mettre en œuvre cette politique ...

Par ailleurs, au cours du congrès, une mise en situation (un circuit à parcourir en fauteuil roulant) a été organisée grâce au partenariat actif de la délégation d'Annecy de l'Association des paralyés.

In memoriam

Vincent Rain s'est éteint à son domicile des suites d'une longue maladie. Né en 1951, Vincent Rain était titulaire d'un DUT de gestion des entreprises et des administrations et diplômé de l'institut régional d'administration publique de Lille. Il avait commencé sa carrière comme attaché d'administration centrale, au ministère du tourisme, avant d'y assumer la direction de la formation et de l'emploi. Nommé délégué régional au tourisme de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, il prendra le poste de directeur du CRT Paca. Directeur du comité régional au tourisme de Rhône-Alpes depuis 1993, il a été un précurseur dans de nombreux domaines grâce à sa vision à long terme. L'Unat présente à sa famille et à ses amis ses sincères condoléances.

Agrément du tourisme social

L'arrêté permettant l'application du décret du 25 avril 2002 relatif à l'agrément national délivré à des organismes de tourisme social et familial, a été publié au Journal officiel du 17 juillet 2003.

Il est signé par François Fillon, ministre des affaires sociales, Christian Jacob, secrétaire d'État à la famille et Léon Bertrand secrétaire d'État au tourisme. La commission nationale d'agrément où est représentée l'Unat est dès lors en mesure de se réunir. Informations complémentaires : www.unat.asso.fr

ANCV

L'Unat, l'ANCV et les Unat régionales sont liées par une convention de partenariat. Celle-ci vise à faire progresser l'accès de tous au tourisme et aux loisirs, notamment par le développement du Chèque-Vacances. Aujourd'hui, plus de six millions de personnes bénéficient des avantages de ce dispositif d'aide au départ original. L'agence souhaite que les associations de tourisme fassent profiter leurs salariés de cet avantage. Le Chèque-Vacances permet d'optimiser le budget vacances et loisirs des salariés grâce à un système d'épargne et à la participation de l'employeur. Cette participation est exonérée d'impôts et de charges sociales (si la structure compte moins de 50 salariés, hors CSG et RDS).

Agence nationale pour les chèques-vacances
N° Indigo : 0 825 844 344 (0,15 € TTC/min)

Internet : www.ancv.com

Transport SNCF

L'Unat et la JPA restent mobilisés dans leurs efforts pour l'amélioration des conditions de transports des groupes. En effet, le travail se poursuit avec les interlocuteurs de la SNCF en gardant pour même objectif de rendre les transports de groupes plus accessibles aux jeunes dans des conditions de sécurité optimales. Aussi, afin de mesurer l'évolution des actions mises en place par la SNCF sur le terrain, l'Unat demande à ses adhérents de bien vouloir nous communiquer leurs impressions (satisfactions ou insatisfactions) sur le déroulement des séjours organisés pour l'été 2003. Infos à faire parvenir à r.quesada@unat.asso.fr

Dégradations liées aux incendies

Le secrétaire d'État a visité des équipements sinistrés dans le Var, notamment le camping Le Colombier à Fréjus et le village de vacances Vacanciel aux Issambres. D'autres équipements ont eu à subir des dégâts matériels, économiques et psychologiques. Le secrétaire d'État au tourisme a fait procéder à l'évaluation approfondie des secteurs touchés et des

préjudices subis. Par ailleurs le ministère contribuera au soutien financier dont bénéficieront les professionnels du tourisme. Ce soutien, à hauteur d'un million d'euros mobilisable sur les fonds de l'ANCV devrait faciliter la remise en état de certains équipements.

AGENDA

Unat

- 18 sept. 10h Bureau
- 2 octobre 14h FMS Comité de gestion
- 6 octobre 14h 30 Solidarités sociales
- 21 octobre 10h Loisirs de France
- 23 oct. 14h 30 Conseil d'administration

Extérieur

- 25/30 septembre Forum international sur le tourisme solidaire - Marseille
- 2/3 octobre Rencontres nationales du tourisme et des sports de nature - Millau
- 2/4 octobre Le droit aux vacances des jeunes en Europe - Turin
- 13 octobre Cinquantenaire de la première classe de découverte - Aix-les-Bains
- 13/17 octobre Treizième conférence WYSTC (tourisme des jeunes) - Thaïlande
- 14 octobre Unat Bretagne - Colloque Tourisme des jeunes
- 15 octobre Rencontres de l'Afit - Paris (palais des congrès)
- 23 octobre Journée du tourisme social - Unat Aquitaine - Bordeaux
- 12/15 novembre Forum social européen -
- 6/8 novembre Forum social dans les pays d'Europe centrale et orientale - Sofia

Directeur de la publication

François Soulage

Comité de rédaction

Marie-Claude Acero

Annie Bertholet

Gérard Duval

Jean-Marc Mignon

Secrétariat de rédaction

Annie Bertholet

Réalisation

Chantal Raimondi 01 30 61 51 54

Impression

Reproductions Modernes

Argenteuil

ISSN 1251 - 2052

Dépôt légal septembre 2003

Abonnement 2003 : 17 €

Reproduction autorisée
avec l'accord de l'Unat

DANS LES RÉGIONS

Unat Lorraine

Créé depuis plus d'un an, le site internet de l'Unat Lorraine est en pleine évolution. Celui-ci a été conçu en deux parties distinctes : un menu destiné aux professionnels, aux bénévoles du secteur, à ceux désirant connaître l'Unat Lorraine et ses membres et un portail de recherche d'hébergements touristiques (villages de vacances, maisons familiales de vacances, auberges de jeunesse, centres d'accueil de jeunes, gîtes et chalets) destinés à tous, particuliers ou groupes, souhaitant séjourner en Lorraine. Les pages de présentation des hébergements sont régulièrement mises à jour.

De nombreux équipements sont déjà en ligne, en attendant la mise en ligne de l'ensemble de l'offre touristique des membres de l'Unat

Lorraine. Une campagne de promotion du site internet sera réalisée dès les prochains mois : indexations sur les principaux moteurs de recherche, mailing promotionnel, campagne de liens...

Unat Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Le 16 mai 2003, l'Unat, en partenariat avec l'association Ardoise et la direction régionale des sports et de la jeunesse, a organisé une journée d'échanges et de réflexions sur le thème de la «nouvelle réglementation sur les séjours de mineurs et ses incidences» qui est applicable à partir du 1^{er} mai 2003. Dans un premier temps, un inspecteur de la DDJS a présenté cette nouvelle réglementation. Ensuite, c'est

autour d'une table ronde que la soixantaine de participants a pu débattre certains aspects de cette réglementation avec des représentants de la DDJS, la caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, la Drass, Ardoise et l'Unat.

Dans le cadre du partenariat entre l'ANCV et l'Unat, se sont déroulées les 5 et 6 juin, des journées de découvertes et d'échanges sur les chèques vacances, dans les Hautes-Alpes. Cette action a permis d'atteindre un double objectif : promouvoir les villages de vacances classés «Loisirs de France» et les chèques-vacances auprès des comités d'entreprises de la région et découvrir les sites environnants : le parc naturel des Écrins, le Briançonnais... lors de randonnées et de visites. Ces journées ont permis de nouer des liens et d'avoir de riches échanges avec les participants.

INFOS D'ICI ET D'AILLEURS



Immobilier

■ Particulier souhaite vendre à une association de tourisme social, une habitation sur deux niveaux, divisée en trois parties : un appartement principal de 165 m² comprenant un grand séjour avec cheminée en pierre, cuisine avec insert, salle de bains, deux WC et quatre

chambres, un appartement indépendant de 116 m² comprenant séjour, cuisine, salle de bains, WC et trois chambres, un gîte de séjour de 349 m² comprenant un hall d'accueil salle à manger de 117 m², salon de 70 m², cuisine (16 m²), six chambres (dix-neuf lits), salle de bain, quatre WC, trois salles d'eau. La buanderie et le chai (42 m²) donnent sur la cour intérieure. Un grenier pour l'ensemble du bâtiment reste à aménager. La construction est un corps de ferme du 18 et 19^e

siècles édifié en carré autour d'une cour intérieure de 123 m² et située sur un terrain de plus de six mille mètres carrés avec arbres, pelouse, verger, vignobles. L'équipement, situé au sud de Pau, a une vue panoramique sur les Pyrénées.

Renseignements :
Michèle et Pierre Dufour
Tél. 05 59 21 37 09.

■ La caisse d'allocations familiales du Vaucluse met en vente le domaine de Ferrassières dans

le Drôme. L'ensemble de trois hectares constitué d'un bois (chênes, pins et lavande), d'une allée bordée de pins centenaires et de mille cent mètres carrés habitables. La bâtisse du début du siècle sur trois niveaux prolongée par une terrasse à balustrades, une annexe de quatre niveaux, un hangar de soixante mètres carrés composent l'ancienne colonie de vacances enfantine de la Caf du Vaucluse.
Informations : Jean-Pierre Clavel
Tél. 04 90 27 87 30
Fax 04 90 27 88 23
jeanpierre.clavel@cafavignonn.cnafmail.fr

CREDIT COOPERATIF
comme son nom l'indique



Vous voulez une banque où votre voix compte ? Vous l'avez.

Le Crédit Coopératif finance depuis toujours de nombreuses associations, organismes et services d'intérêt général dans les secteurs culturels, sanitaires et sociaux et dans ceux des HLM, de l'enseignement privé, de l'environnement,

des mutuelles, des sociétés d'économie mixte et des organismes paritaires...

Au Crédit Coopératif, des instances de dialogue nationales, régionales et locales permettent l'expression de tous.

Vous disposez de votre conseiller, spécialiste de votre domaine d'intervention.

N° Indigo 0 825 89 44 00
0,150 € TTC / MN

Direction du Développement / DOSIG
dos@coopnet.com

www.credit-cooperatif.coop

ByTheWay